

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**20
24**

CODE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

SOMMAIRE

Rapport d'activité 2024

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ADHÉSIONS 2024	7
L'ACTIVITÉ SYNDICALE	8
FOCUS SUR NOTRE ACTION	9
LES ÉVÉNEMENTS	10-13
19 ^e Entretiens de la Sauvegarde	
40 ^e Congrès à Pragues du 26 au 29 septembre 2024	
FORMATIONS IFPPC	14-15
CONSULTATIONS	16
COMITÉ DES DILIGENCES	17
LA VIE DES COMPAGNIES RÉGIONALES	18-20
PARTENARIATS	21
PUBLICATIONS	22-23
COMMUNICATION WEB	24
AGENDA 2024	25-26

Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives :

110, rue La Boétie, 75008 PARIS

Tél. 01 44 50 15 60 - ifppc@ifppc.fr

www.ifppc.fr

Comité de rédaction :

Serge PREVIL, Auréliano BOCCASILE

Conception graphique : Corentin CHEVALIER



Rassembler, dialoguer, agir : un engagement renforcé en 2024



Par Serge
PREVILLE,
Président
de l'IFPPC

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans l'action de l'IFPPC, fidèle à sa mission de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises. Notre Institut poursuit avec détermination son engagement en faveur d'un dialogue constructif et d'une représentation forte de notre profession.

UNE REPRÉSENTATION ACTIVE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Avec 364 mandataires de justice, soit 85 % des professionnels du secteur, et 360 adhérents associés, l'IFPPC s'impose comme un acteur incontournable du débat autour des procédures collectives. Cette année encore, nous avons renforcé nos liens avec nos partenaires institutionnels et économiques, notamment en intégrant les greffiers des tribunaux de commerce à nos réflexions.

Dans un contexte de réformes et d'évolutions législatives, nous avons pris part activement aux consultations et propositions visant à améliorer l'efficacité et la lisibilité de notre droit. Nos contributions sur les tribunaux des activités économiques et la simplification du Livre VI du Code de commerce témoignent de cette volonté d'être force de proposition.

DES ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS ET FÉDÉRATEURS

L'édition 2024 des Entretiens de la Sauvegarde a une nouvelle fois illustré notre capacité à réunir magistrats, représentants de l'État, acteurs économiques et membres de notre profession.

Au-delà de cet événement phare, l'IFPPC a maintenu un programme riche de formations et d'échanges, tant au niveau national qu'au sein de nos compagnies régionales.

Nos initiatives en matière de formation témoignent de notre engagement à renforcer les compétences et à accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

UNE RÉFLEXION ENGAGÉE SUR L'IA ET LA DIGITALISATION

L'édition anniversaire du 40ème Congrès de l'IFPPC, qui s'est tenue à Prague, a permis de développer un thème essentiel pour l'avenir de notre profession : « Digitalisation, intelligence artificielle et cybersécurité : quels enjeux pour améliorer l'accompagnement de l'entreprise en difficulté ? ».

Cette journée d'étude a mis en lumière le rôle stratégique que l'IFPPC entend jouer dans l'accompagnement de ses membres pour le développement de nouveaux outils intégrant l'intelligence artificielle.

Ces innovations sont appelées à transformer nos pratiques et à renforcer l'efficacité des procédures collectives, tout en garantissant un cadre sécurisé et éthique à leur utilisation.

UN ENGAGEMENT PERMANENT POUR LA VALORISATION DE NOTRE PROFESSION

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi nos efforts pour promouvoir les dispositifs du Livre VI auprès des acteurs économiques : MEDEF, CPME, U2P, CAPEB, chambres consulaires... L'objectif reste inchangé : sensibiliser, expliquer et lutter contre la stigmatisation des procédures collectives.

*« Grâce à l'implication
de chacun, l'IFPPC
demeure un espace
d'échange et d'action
au service des
entreprises, de leurs
dirigeants et de leurs
salariés. »*

Notre Comité permanent des diligences a également poursuivi ses travaux sur des thématiques essentielles comme la mise en œuvre des classes de parties affectées et les répartitions en liquidation judiciaire.

Ces réflexions alimentent une dynamique d'amélioration continue au service de notre profession et de nos missions.

POURSUIVRE ET AMPLIFIER NOTRE ACTION

Grâce à l'implication de chacun, l'IFPPC demeure un espace d'échange et d'action au service des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs salariés. Ensemble, continuons à faire évoluer nos pratiques et à valoriser le rôle essentiel des administrateurs et mandataires judiciaires.

Je tiens à remercier très sincèrement mes consœurs et confrères qui, par leur engagement au sein de nos instances, font vivre l'Institut au profit de ses adhérents, pour un meilleur accompagnement des entreprises en difficulté, sans oublier tous les salariés de l'IFPPC pour leur engagement au quotidien.



Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).

L'Institut compte plus de 750 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.

Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT :

- **L'étude et la défense** des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- **La formation continue** de tous les acteurs accompagnant les entreprises en difficulté
- **La promotion des outils et acteurs** du traitement des difficultés auprès du monde socio-économique et des décideurs.
- **L'entretien et le renforcement** des liens de confraternité entre ses membres
- **Permettre l'accès** à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- **L'amélioration et l'unification** des pratiques professionnelles, grâce aux recommandations de son Comité des permanent des diligences ou encore la publication de revues ou d'articles.
- **La promotion** de réformes législatives et réglementaires auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux,
- **La mise à disposition** de ses adhérents d'un service de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence, et d'un centre ressources unique en ligne.
- **Représenter**, en tant qu'organisation professionnelles, ses membres dans les différentes organisations paritaire et patronales.
- **Organiser** tous colloques, rencontres ou congrès, régionaux ou nationaux, traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

LA MISSION DES MANDATAIRES DE JUSTICE :

Les mandataires de justice, au cœur de la vie de l'entreprise, sont à la croisée de trois groupes d'acteurs : le chef d'entreprise, les créanciers (dont les fournisseurs et salariés de l'entreprise) et l'État (charges sociales, impôts et autres contributions).

Les intérêts souvent divergents de ces acteurs conduisent les mandataires, dont le rôle est de faire prévaloir l'intérêt général en appliquant la Loi, à contrarier inévitablement, au cas par cas, l'un de ces groupes.

Dans notre économie soumise à de profonds changements structurels, nombreux sont les facteurs externes irrésistibles qui peuvent conduire une entreprise vers la cessation de paiement.

L'intervention des mandataires de justice, quand elle ne permet pas de trouver une solution aux difficultés de l'entreprise, conduit à minimiser les conséquences sociales et l'effet domino sur les prestataires qui peuvent découler de sa cessation de paiement. Ils jouent ainsi un rôle, trop souvent méconnu, d'« amortisseur social territorial ».



L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'IFPPC, composée de cinq salariés à temps plein, est à votre service au quotidien.

Secrétaire général

Auréliano BOCCASILE, sg@ifppc.fr

Responsable formation

Céline OUDOIRE, formation@ifppc.fr

Office manager

Florence CORDAHI, om@ifppc.fr

Animateur réseau

Alexandre BROUTIN, reseau@ifppc.fr

Responsable communication et événementiel

Corentin CHEVALIER, communication@ifppc.fr

Les membres du Conseil d'administration de l'IFPPC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFPPC EST COMPOSÉ DE 23 MEMBRES :

- 9 élu(e)s pour deux ans par l'assemblée générale
- 12 Président(e)s de Compagnie Régionale
- 1 représentant(e) des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentant(e)s des Associés Partenaires

LE BUREAU 2024-2026



Président
Serge PREVILLE
Administrateur judiciaire



Vice-Président
Thibaud POINSARD
Mandataire judiciaire



Vice-Présidente
Nathalie LEBOUCHER
Administrateur judiciaire



Secrétaire
Sylvain HUSTAIX
Administrateur judiciaire



Secrétaire adjoint
Sophie TCHERNIAVSKY
Mandataire judiciaire



Trésorier
Pierre CHARLIER
Mandataire judiciaire



Trésorier adjoint
Louis DELEZENNE
Mandataire judiciaire



Rapporteur
Vincent ROUSSEAU
Administrateur judiciaire

AUTRES MEMBRES ELUS :

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

PRÉSIDENT(E)S DE COMPAGNIES RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes :

Jean-François GUYONNET, Mandataire judiciaire

Bourgogne-Franche-Comté :

Fabien VOINOT (interim), Mandataire judiciaire

Bretagne et Pays de la Loire :

Bertrand BOUDEVIN, Mandataire judiciaire

Centre-Val de Loire :

Thierry SUDRE, Mandataire judiciaire

Grand Est et Grand-est section droit local :

Fabien VOINOT, Mandataire judiciaire

Grand Est section droit local :

Cécile KRAESS, Administrateur judiciaire

Hauts-de-France :

Guillaume RANDOUX, Mandataire judiciaire

Île-de-France et Outre-Mer :

Denis HAZANE, Mandataire judiciaire

Nouvelle-Aquitaine :

Hélène BRANCHU-BORD, Mandataire judiciaire

Normandie :

Maud ZOLOTARENKO, Mandataire judiciaire

Occitanie :

Olivier FABRE, Administrateur judiciaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse :

Jean-Charles HIDOUX, Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANT DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

Martin CHOLLET

Collaborateur stagiaire, Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIÉS PARTENAIRES

Benoît DESTERACT, Président BDP Conseil

Serge PELLETIER, Avocat

LE CHIFFRE

5

Réunions du conseil d'administration

**Auvergne-Rhône-Alpes**

43 Mandataires de justice
49 Associés partenaires

Bourgogne-Franche-Comté

17 Mandataires de justice
6 Associés partenaires

Bretagne et Pays de la Loire

37 Mandataires de justice
27 Associés partenaires

Centre-Val de Loire

13 Mandataires de justice
21 Associés partenaires

Grand Est et Grand Est section droit local

49 Mandataires de justice
18 Associés partenaires

Hauts-de-France

29 Mandataires de justice
22 Associés partenaires

Ile-de-France et Outre-Mer

74 Mandataires de justice
104 Associés partenaires

Nouvelle-Aquitaine

29 Mandataires de justice
34 Associés partenaires

Normandie

20 Mandataires de justice
11 Associés partenaires

Occitanie

34 Mandataires de justice
12 Associés partenaires

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

30 Mandataires de justice
21 Associés partenaires

LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'IFPPC

Pour devenir Membre de l'IFPPC il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :

840 € professionnels (AJ-MJ)*;

500 € associés-partenaires** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...);

350 € associés AJ-MJ salariés;

300 € associés-honoraires (retraité);

80 € associés-stagiaires AJ-MJ.

* Cotisation réduite à 300 € la 1^{ère} année d'exercice de l'AJMJ, 400 € la 2^e année.

** Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration

LES CHIFFRES

754

Adhérents

=

265

Mandataires judiciaires

110

Administrateurs judiciaires

325

Associés partenaires dont 246 avocats

40

Associés collaborateurs

14

AJ-MJ Associés honoraires

375

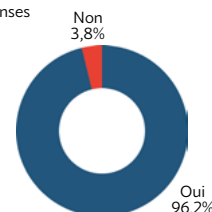
Mandataires de justice

ENQUÊTE

L'IFPPC a toujours adopté une approche interprofessionnelle en intégrant, aux côtés des AJMJ, d'autres experts accompagnant les entreprises en difficulté. La récente enquête menée auprès des adhérents associés partenaires confirme leur forte satisfaction (8,5/10) et leur engagement, avec 96 % prêts à recommander l'IFPPC.

Recommanderiez à un collègue / confrère d'adhérer à l'IFPPC ?

103 réponses



L'IFPPC, principale organisation de la branche des professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ)

CONVENTION COLLECTIVE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AUPRÈS DES JURIDICTIONS (PRAJ)

La convention collective relative aux professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ), signée par les partenaires sociaux le 26 janvier 2022, a été publiée au Bulletin Officiel des conventions collectives suite à la parution au Journal Officiel de son arrêté d'extension le 12 octobre 2023.

Ainsi, les employeurs et salariés des greffiers des tribunaux de commerce, des administrateurs et mandataires judiciaires et des avocats aux conseils, dépendent tous de ce nouveau texte depuis le 1er novembre 2023.

Chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et de la commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle (CPNEFP), faisant ainsi vivre le dialogue social.

L'IFPPC, MEMBRE DE L'UNAPL ET L'U2P



L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'UNAPL a cofondé l'U2P avec la CAPEB (entreprises du bâtiment), la CNAMS (entreprises de la fabrication et des services), la CGAD (entreprises alimentaires de proximité), un membre associé, la CNATP (entreprises des travaux publics et du paysage). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle permet de peser dans le dialogue social patronal au même titre que le MEDEF ou la CPME.

Par l'intermédiaire de ces quatre composantes, 120 orga-

nisations professionnelles nationales sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par 110 U2P de région et de département.

L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.



Rencontre entre Serge PREVILLÉ, Président de l'IFPPC et Christophe SANS, Président de l'UNAPL et Vice-Président de l'U2P

OPCO EP (ENTREPRISES DE PROXIMITÉ)

L'IFPPC participe tous les deux mois à la Section Paritaire Professionnelle des métiers du Juridique et Judiciaires de l'OPCO EP (Collège employeur). Ces réunions ont permis de suivre et de garantir les budgets et les forfaits de prise en charge de la formation des salariés de la branche.

L'IFPPC, un acteur engagé pour ses adhérents et la protection des entreprises en difficulté

FIN DE LA PORTABILITÉ DES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE DES SALARIÉS LICENCIÉS

L'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale, issu d'accords nationaux interprofessionnels transposés dans la loi ANI du 14 juin 2013, prévoit en principe un maintien gratuit des garanties santé et prévoyance du salarié licencié jusqu'à 12 mois après son licenciement.

Cependant, une décision de la Cour de cassation du 15 février 2024 (Civ. 2, 15 février 2024, n° 22-16.132) a remis en cause cette « portabilité » du contrat en la rendant inapplicable si le contrat est résilié par l'assureur à l'occasion de la procédure collective de l'entreprise employeuse, y compris lorsque cela concerne des salariés licenciés avant l'ouverture de la procédure collective.

Les salariés et leurs familles peuvent ainsi perdre leur couverture santé et prévoyance sans aucun préavis et sans même en être informés personnellement.

Dès la publication de cette décision, l'IFPPC a écrit à la DACS, à la Ministre en charge des PME, à l'U2P, au MEDEF et à la CFDT, et a rencontré ces acteurs afin de tenter de faire évoluer cette situation.

L'IFPPC propose une modification de l'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale visant à lui redonner sa portée protectrice initiale. Nous suggérons d'introduire un dernier alinéa à cet article :

« Le présent article est applicable dans les mêmes conditions au salarié garanti collectivement, même si le contrat d'assurance instituant les garanties fait l'objet d'une résiliation postérieure à la rupture du contrat de travail, quelle qu'en soit la cause. »

Malheureusement, à ce jour, au grand dam des droits des salariés, notre démarche n'a pas porté ses fruits, notamment en raison des conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale.

MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRIBUNAUX DES ACTIVITÉS

Une quinzaine de praticiens (AJ, MJ, avocats et universitaires) se sont portés volontaires pour partager leurs réflexions et retours d'expérience sur la mise en œuvre de cette expérimentation.

Ces contributions feront l'objet d'une communication de l'IFPPC à la Chancellerie afin d'enrichir les travaux du comité de pilotage prévu par les textes.

Trois sujets spécifiques sont traités en priorité :

- Les difficultés liées à la concurrence de compétence pour les procédures « à cheval » entre les TJ et les TAE.

- Le traitement des difficultés des associations, pour lesquelles les instances représentatives du secteur n'ont pas été conviées au comité de suivi.
- La contribution pour la justice économique, qui soulève de nombreuses interrogations. Bien que les procédures collectives en soient exclues, la question des demandes incidentes relevant du champ d'application de cette contribution demeure en suspens.

L'IFPPC, MEMBRE DE L'EUROPEAN INSOLVENCY PRACTITIONERS (EIP) ET ACTIF SUR LE PROJET DE DIRECTIVE INSOLVENCY 3

L'IFPPC a suivi avec attention les avancées du projet de directive européenne sur l'insolvabilité (Insolvency 3).

Dès sa publication, nous avons alerté sur l'article 39, qui prévoyait de renoncer à la désignation d'office d'un praticien de l'insolvabilité pour les microentreprises en difficulté, soit, selon la définition européenne, les entreprises de moins de 10 salariés et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les arguments portés par l'IFPPC ont contribué à renforcer la position française et celle de l'EIP auprès des instances européennes.

Les risques pour les dirigeants et les tiers d'une procédure d'insolvabilité sans praticien ont été identifiés.

Le Conseil des ministres de la Justice de l'Union européenne a récemment approuvé une nouvelle approche de ce texte, excluant notamment le titre VI relatif à la liquidation des micro-entreprises en difficulté.

Cette implication active de l'IFPPC démontre son engagement à défendre les intérêts des praticiens de l'insolvabilité et à contribuer à l'amélioration du cadre juridique européen.





LES 19^E ENTRETIENS DE LA SAUVEGARDE – 29 JANVIER 2024

Optimiser le traitement des difficultés des entreprises

Présentée par François LEGRAND et Serge PREVILLE, sous la présidence de Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, la 19^e édition des Entretiens de la Sauvegarde s'est déroulée à la Maison de la Chimie. Plus de 780 participants se sont rendus au grand rendez-vous annuel des professionnels des entreprises en difficulté organisé par l'IFPPC en partenariat avec le CNB, l'ENM, l'ACE et Les Echos.

PLÉNIÈRE DU MATIN

Mot d'accueil

Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC

Ouverture

François DESPRAT, Président du CNAJMJ

I - Regards croisés des acteurs des procédures

Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur à l'Université Paris Cité

Pierre-Olivier CHOTARD, Secrétaire général du CIRI

Isabelle FARBOS-PLANCHON, Présidente de la société montoise du bois

Christophe VILLEMAIN, Président de la société ROC

Christophe MARECHAL, Secrétaire Adjoint CSE Keria

II - Restructurations amiables, vers plus de judiciarisation ?

Christine MARIETTE, Juge du Tribunal de Commerce de Paris en charge de la prévention

Charlotte FORT, Administrateur judiciaire

Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire

Sandrine CHEVAL, Responsable pôle rebond & restructuring Thémis banque

Alexandre CORNET, Avocat

Xavier BERTRAND, Partner PwC

Victor GENESTE, Président du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce

III - Restructurations judiciaires, quelles évolutions ?

Pierre CAGNOLI, Professeur à l'Université Côte d'Azur

Anne CHEVALIER, Cheffe du bureau, DACS

Michel PESLIER, Président de la Conférence Générale des Juges des Tribunaux de Commerce

Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire

Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire

VI - L'invité

Emile NTAMACK, ancien joueur international du XV de France

ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI AU CHOIX

I - Revue de la jurisprudence 2023

Jean-Pierre REMERY, Conseiller de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Laurence Caroline HENRY, Avocate générale à la Cour de cassation

Marine SIMONNOT, Avocate

II - Les procédures de vérifications du passif

Maud LAROCHE, Professeur à l'Université Paris Nanterre

Frédéric AUBRY, Juge au Tribunal de commerce de Versailles

Nicolas PARTOUCHE, Avocat

Julien VILLA, Mandataire judiciaire

III - Le financement de l'entreprise à l'épreuve de la RSE

Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'université de Bordeaux

Hélène LEBEDEFF, Déléguée interministérielle aux restructurations d'entreprises

Hélène BOURBOULOUX, Administrateur judiciaire

Valérie LELOUP-THOMAS, Mandataire judiciaire

Gwladys BEAUCHET, Avocate

Stephane KOLB, DGA opérations et transition énergétique Banque Populaire

IV - Les répartitions, état des lieux pratique

Maxence GUASTELLA, Maître de conférence à l'Université de Poitiers

Pierre CHARLIER, Mandataire judiciaire

Nicolas LEURET, Mandataire judiciaire

Noémie DUDKIEWICZ-BALMELLE, Avocate

V - PSE en redressement et en liquidation judiciaires, quelles nouveautés ?

Laurence FIN LANGER, Professeur à l'Université de Caen

Hubert DE FREMONT, Avocat

Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire

Vincent DE CARRIÈRE, Mandataire judiciaire

Rachel BECUWE, Cheffe de service, adjointe du délégué général de la DGEFP



LES CHIFFRES

44 Intervenants

780 Participants

309 Mandataires de justice et collaborateurs

218 Avocats

103 Magistrats

107 Auditeurs, CAC, banquiers

43 Représentants des Ministères (Chancellerie, Bercy)

LA NOTE GLOBALE (SUR 10)

8,7 donnée par les 112 répondants au questionnaire de satisfaction



L'intervention d'Emile NTAMACK



DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2024

40^e Congrès national de l'IFPPC à Prague

L'IFPPC a accueilli 188 professionnels des entreprises en difficulté du 26 au 29 septembre pour son 40^e Congrès national à Prague. Cette édition anniversaire a été ponctuée de moments festifs et de surprises. La journée d'étude a été consacrée aux enjeux de la digitalisation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, et à leur rôle dans l'amélioration de l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Journée d'étude du 27 septembre de 9h00 à 17h00, dans l'auditorium de l'Hôtel Carlo IV :

« Digitalisation, intelligence artificielle et cybersécurité : quels enjeux pour améliorer l'accompagnement de l'entreprise en difficulté ? »

Sous la direction scientifique de :

Julien THERON, Professeur à L'université Paris 1 Sorbonne

Ouverture :

Serge PREVILLE, Président de l'IFPPC

François DESPRAT, Président du CNAJMJ

Introduction : Pourquoi cette journée ?

I - Le tribunal digital : état des lieux et développements à venir

1 - De nouvelles opportunités pour une procédure plus efficace

- Les avantages de la digitalisation pour les différentes parties prenantes (AJMJ, entreprises en difficulté, etc.)
- Les nouveaux outils pour échanger avec le tribunal
- Quels développements à venir ?

2 - Les risques et limites de la dématérialisation

- La nécessaire préservation du lien entre tribunal et parties prenantes

- Et l'humain dans tout ça ? Pour une digitalisation pertinente

François DESPRAT, Président du CNAJMJ

Victor GENESTE, Président du Conseil National des Greffiers

Anca BOBOC, Sociologue du travail à Orange Labs

Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire

Julien THERON, Professeur à L'université Paris 1 Sorbonne

II - La dématérialisation et l'intelligence artificielle pour gagner en efficacité et mieux communiquer avec les parties prenantes de l'entreprise en difficulté

1 - Quels outils ?

- La dématérialisation

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

Sarah MEDARD, Les Echos

Tony SAPORITO, Responsable du Pôle informatique et digital de l'AGS

Nicolas SAVARY, Mandataire judiciaire

Arnaud SERRA, Responsable du service suivi des actifs et restructuring de l'AGS

- L'IA pour quoi faire ?

Adrien ABOUDARAM, CEO ByLaw

Raphaël LATOUR, CEO Notae.ai

Julien THERON, Professeur à L'université Paris 1 Sorbonne

2 - Les risques de la dématérialisation et de l'intelligence artificielle

- La fragilité aux cyber-attaques et nouvelles escroqueries
- Les smart contract

Eric AGUILAR, Consultant en cybersécurité

Jérémy ASTA-VOLA, Avocat

III - Organisation interne de l'Etude/Cabinet, quels nouveaux outils ?

Les avantages et les défis de l'utilisation de l'IA dans la gestion de l'Etude

- Quelles solutions à la disposition des études ?
- Quelles évolutions des ressources humaines et de la rentabilité des études ?

Adrien ABOUDARAM, CEO ByLaw

Raphaël LATOUR, CEO Notae.ai

François MERCIER, Administrateur judiciaire

Marie-Adeline ROUSSELOT-GEGOUE, Mandataire judiciaire

- Quelles évolutions des logiciels professionnels ?

Adrien ABOUDARAM, CEO ByLaw

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

Olivier DUCHATEAU, Harmonie - MH25

Raphaël LATOUR, CEO Notae.ai

François MERCIER, Administrateur judiciaire

Matthieu NOIREZ, Atlantic Log - GEMARCUR

IV - Et au-delà ?

- Faut-il une concurrence entre les différents acteurs de l'IA ?
- Coût / économie pour les professionnels comment mettre en péréquation avec le barème de tarification ?
- Quels risques, quelle responsabilité pour le professionnel en cas d'erreur ?
- Coût et conséquences environnementales du développement de l'IA, quelles sont les solutions possibles ?

Adrien ABOUDARAM, ByLaw

Jérémy ASTA-VOLA, Avocat

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

Raphaël LATOUR, CEO Notae.ai

François MERCIER, Administrateur judiciaire

Nicolas SAVARY, Mandataire judiciaire



LE CHIFFRE

186 Participants

LA NOTE GLOBALE (SUR 10)

8,2 donnée par les 42 répondants au questionnaire de satisfaction

L'IFPPC, centre de formation

L'IFPPC est organisme de formation depuis 20 ans dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et dispense chaque année des formations juridiques adaptées aux besoins des Etudes.

Pour garantir la qualité des prestations proposées, l'IFPPC s'est inscrit dans la démarche d'amélioration continue validée par la certification Qualiopi. Les intervenants sont des spécialistes dans les domaines abordés souvent complété par une expérience et une pratique du métier. L'éventail de l'offre de formation a été élargi en 2024 pour se prolonger en 2025.

Des sujets « cœur de métier » tels que le droit de la construction ou le traitement des actifs corporels ont été actualisés et remis au programme en 2024, rencontrant un succès certain.

Un nouvel atelier a permis à plusieurs études de s'approprier

les clés nécessaires dans le cadre d'un projet de rapprochement, association, acquisition ou cession d'étude.

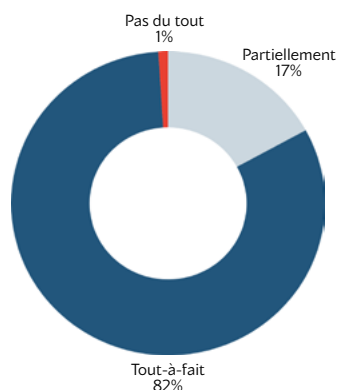
En complément du nouveau thème sur la cybercriminalité, deux formations ont été proposées sur 'L'enquête judiciaire à l'encontre d'un dirigeant' ou 'Les actes coercitifs auxquels sont exposés le débiteur'.

La formation intitulée 'Panorama des procédures collectives' a permis en 2024 de former près de 80 collaborateurs nouvellement recrutés ou issus des fonctions supports souhaitant parfaire leurs connaissances.

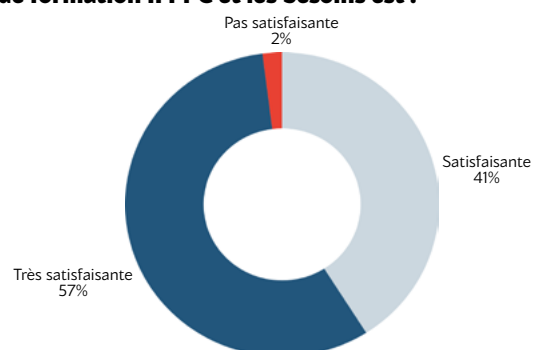
Par ailleurs, des sessions internes ont été dispensées au sein des études pour répondre à leurs besoins spécifiques, permettant par la même occasion de favoriser la cohésion interne et les échanges sur les bonnes pratiques.

RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION 2024

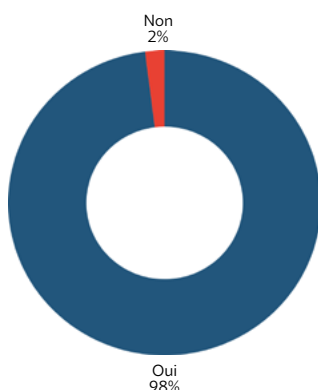
La formation a-t-elle atteint ses objectifs ?



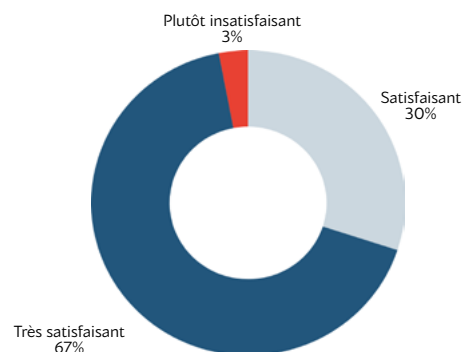
De manière générale, l'adéquation entre l'offre de formation IFPPC et les besoins est :



Recommanderiez-vous la formation suivie ?



Les échanges entre intervenant et participants :



LES CHIFFRES

50 Journées de formation

751 Participants

98% des participants recommandent les formations IFPPC

FORMATIONS IFPPC DISPENSÉES EN 2024

THEMES DE FORMATION PROGRAMMÉS PAR DATE	INTERVENANTS	DATES
Déclaration, vérification et admission des créances	GÉRARD JAZOTTES	09/01/2024
Les cyberattaques : préconisations et rôle actif du praticien	Eric AGUILAR	16/01/2024
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	19/01/2024
Les sanctions et responsabilité du dirigeant	Nadège JULLIAN	25/01/2024
Préparation Examen d'accès stage : comptabilité et gestion financière	Philippe GILLIOT	05/02/2024
Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Gérard JAZOTTES	06/02/2024
Préparation Examen d'accès stage : droit européen et international	Rémi DALMAU	07/02/2024
Préparation Examen d'accès stage : droit social	Nabil KEROUAZ	08/02/2024
Préparation Examen d'accès stage : contrôle de gestion	Philippe GILLIOT	09/02/2024
Classes de parties affectées	Nicolas BORG	16/02/2024
Revendications, restitutions et reprises : actualités / débutant intermédiaire	Cécile LISANTI	27/02/2024
Enquête judiciaire à l'encontre d'un dirigeant	Eric AGUILAR	28/02/2024
Les actes coercitifs auxquels sont exposés le débiteur	Eric AGUILAR	05/03/2024
La communication au service de la performance	Patricia ASPART	07/03/2024
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	12/03/2024
Les plans, de la constitution aux difficultés pratiques de mise en oeuvre	Hélène POUJADE	18/03/2024
Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	19/03/2024
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	26/03/2024
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	04/04/2024
Intelligence émotionnelle, une valeur ajoutée des études	Patricia ASPART	25/04/2024
Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	22/05/2024
Le grand licenciement collectif pour motif économique (avec PSE)	Christine GAILHBAUD	28/05/2024
Le licenciement collectif pour motif économique (hors PSE)	Christine GAILHBAUD	30/05/2024
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	05/06/2024
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	19/06/2024
Ensemble pour aller plus loin : motiver pour mieux coopérer	Françoise HOUSTY	20/06/2024
Les actions en reconstitution des actifs du débiteur	Laura SAUTONIE LAGUIONIE	25/06/2024
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	GÉRARD JAZOTTES	27/06/2024
Administration provisoire	Marie CAFFIN-MOI, Olivier BUISINE	02/07/2024
Le licenciement collectif pour motif économique (hors PSE)	Christine GAILHBAUD	17/09/2024
Assurance et procédures collectives	Didier KRAJESKI	18/09/2024
Le conflit : le prévenir et le gérer	Françoise HOUSTY	19/09/2024
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	01/10/2024
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	08/10/2024
Droit de la famille et droit des procédures collectives	Pascal RUBELLIN	17/10/2024
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	22/10/2024
Les professionnels au cœur de la négociation	Françoise HOUSTY	24/10/2024
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	04/11/2024
L'exploitation agricole (débutants/intermédiaires)	Christine LEBEL	08/11/2024
L'exploitation agricole (expert)	Christine LEBEL	12/11/2024
Cyberattaques dans les études : préconisations et prévention	Eric AGUILAR	13/11/2024
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	14/11/2024
Revendications, restitutions et reprises : actualités / débutant intermédiaire	Cécile LISANTI	15/11/2024
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	19/11/2024
Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	20/11/2024
L'élaboration et l'adoption des plans de continuation	Karl LAFAURIE	28/11/2024
Traitement des actifs incorporels	Etienne ANDRE	29/11/2024
Droit de la construction et entreprises en difficulté	Matthieu POUMAREDE	03/12/2024
Association, Rapprochement, Acquisition et Cession d'Etude	Nicolas BOURACHOT, Marc-Antoine WEISS	04/12/2024
L'entreprise en plan : comment prévenir et traiter les difficultés ?	Karl LAFAURIE	05/12/2024

Le service consultation

Menu ADHÉRENTS PARTAGER

473 résultats correspondent à votre recherche.

Classer les résultats ☐ par pertinence ☒ par date < 1 2 3 4 5 >

Consultations | Février 2024

448 - Créances contestées et obtention du constat d'achèvement d'un plan
 Un plan peut-il être considéré comme honoré si une créance inscrite au passif demeure contestée et donc non réglée à travers les dividendes ? Est-il possible de régler les autres créanciers et ne pas régler cette créance ou, à l'inverse, [...]
[Télécharger \(PDF, 292Ko\)](#)
 Créance ✓ Plan ✓

Consultations | Février 2024

447-2 - Créance de pole emploi au titre de la contribution au CSP
 Quel est le traitement de la créance du pôle emploi au titre de la contribution au financement de l'allocation spécifique de professionnalisation, due par l'employeur en procédure collective, dans le cadre d'une procédure de licenciement économique [...]
[Télécharger \(PDF, 297Ko\)](#)
 Créance ✓ Répartition ✓

DEPUIS 2005, L'IFPPC PROPOSE À SES MEMBRES UN SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE QUI, DÈS SA CRÉATION, A EU POUR OBJECTIF DE :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.
- En 20 ans, ce sont ainsi plus de 470 consultations qui ont été produites par une équipe d'universitaires qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

Jean-Jacques ANSAULT, Professeur à l'Université Pantheon-Assas (Paris II)

Augustin AYNES, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

Véronique MARTINEAU-BOURNINAUD, Professeur à l'Université de Lille

Nicolas BORG, Professeur à l'Université Jean Moulin 3

Pierre CAGNOLI, Professeur à l'Université Côte d'Azur

Rémi DALMAU, Professeur à l'Université de Lorraine

Christine GAILHBAUD, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur

Fabien KENDERIAN, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Karl LAFAURIE, Professeur à l'Université de Limoges

Maud LAROCHE, Professeur à l'Université Paris Nanterre

Christine LEBEL, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

Pierre-Michel LE CORRE, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Philippe PETEL, Professeur à l'Université de Montpellier

Florent PETIT, Maître de conférences à l'Université de Caen

Julien THERON, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.

LES CHIFFRES

31
 Consultations rendues en 2024

3 118
 Téléchargements de consultations en ligne

Le comité permanent des diligences

Ce comité se réunit chaque mois sous l'animation de son Président, accompagné d'un Professeur d'Université, afin de rassembler des professionnels du droit des procédures collectives.

Il répond parfois à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais œuvre surtout à la rédaction de recommandations destinées aux Mandataires de justice pour unifier et perfectionner leur savoir-faire face aux évolutions constantes des textes.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

PRÉSIDENTS :

Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire, RENNES
Raphaël PETAVY, Mandataire Judiciaire, CHAMALIÈRES

François MERCIER, Administrateur judiciaire, ANGERS
Béatrice PASCUAL, Mandataire Judiciaire, ROUEN
Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire, VERSAILLES
Hamida RADHOUANI, Mandataire Judiciaire, Marseille
Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire, VILLENEUVE SUR LOT
Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire Judiciaire, MAISONS-ALFORT

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Bertrand BOUDEVIN, Mandataire Judiciaire, LE MANS
Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire, POITIERS
Olivier COLLET, Mandataire Judiciaire, LA ROCHE SUR YON
Hervé COUSTANS, Administrateur Judiciaire, ROUEN
Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire, STRASBOURG
Jean-François GUYONNET, Mandataire Judiciaire, CHAMBERY
Cécile JOUIN, Mandataire Judiciaire, NANTES
Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire, COLMAR

MEMBRES ASSOCIÉS PARTENAIRES

Serge PELLETIER, Avocat, Paris
Philippe PETEL, Professeur de Droit, Université de MONTPELLIER
Pascal SIGRIST, Avocat, PARIS

LE GUIDE DES DILIGENCES ET RECOMMANDATIONS

En plus de son travail de fond pour faciliter l'application du Livre VI du Code de Commerce aux praticiens, le comité a produit cette année les contributions suivantes :

- Les classes de partie affectée
- L'article L. 814-12 du code de Commerce
- La portabilité des garanties complémentaires collectives prévoyance-santé
- L'étendue de l'obligation de révélation au parquet
- La notion de secret professionnel des AJMJ

RETROUVEZ LE GUIDE DES RECOMMANDATIONS SUR IFPPC.FR

Les recommandations sont accessibles via le moteur de recherche du centre de ressources, mais également via la partie dédiée du site où se trouve le sommaire interactif permettant de naviguer au sein du recueil.

Si la totalité des 850 recommandations sont consultables en ligne, nous avons pensé important, pour ceux qui le souhaiteraient, de rendre disponible une impression PDF ou papier de tout ou partie du document, afin de faciliter sa lecture. Enfin, si nos lecteurs souhaitent nous faire part de remarques, ils peuvent utiliser le formulaire dédié en bas de chaque page.

Alors ayez le réflexe centre de ressources de l'IFPPC !

850 Recommendations

LES CHIFFRES

10

Réunions du comité permanent

1 330

Téléchargements du guide des diligences

La vie des compagnies régionales

Pour réaliser une meilleure union entre les membres d'une même région et pour permettre à l'Institut de mieux affirmer sa présence sur toute l'étendue du territoire, les membres de l'Institut sont groupés en Compagnies Régionales.

En 2024, le nombre et le rythme des réunions des compagnies est en augmentation constante.

En effet les rencontres locales sont capitales, car elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.



Compagnie Auvergne-Rhône-Alpes



Compagnie Bourgogne-Franche-Comté



Compagnie Bretagne et Pays de la Loire

GRAND EST ET GRAND-EST SECTION DROIT LOCAL

Le 22 mars 2024 à Nancy

La compagnie Grand Est a organisé, la 5^e étape de notre tour de France du colloque interprofessionnel régional sur le thème « Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise » réunissant AJ, MJ, avocats, notaires, experts-comptables et magistrats, sous la direction scientifique de **Marie-Hélène MONSERIE-BON**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas.

Le 22 novembre à Strasbourg

La compagnie Grand-Est section droit local a organisé, la 6^e étape de notre tour de France du colloque interprofessionnel régional sur le thème « Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise » sous la direction scientifique de **Marie-Hélène MONSERIE-BON**, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 18 octobre 2024 à Annecy

La compagnie s'est retrouvée à l'Impérial Palace Annecy dans le cadre d'une demi-journée de formation sur le thème des nullités de la période suspecte. Celle-ci était animée par **Thierry FAVARIO**, Maître de conférence à l'Université de Lyon et **Jean-François GUYONNET**, Président la 7^{ème} compagnie.

Le 6 décembre à Lyon

Une centaine de participants étaient présents pour l'événement annuel régional : «La restructuration en lumière» qui avait cette année pour thème « Aspects procéduraux du droit des entreprises en difficulté », en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sous la direction scientifique de **Nicolas BORG**, Professeur à l'Université Lyon 3.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 11 octobre 2024 à Dijon

La compagnie s'est retrouvée à Dijon dans le cadre d'une journée de formation portant sur le thème du « financement post-COVID de l'entreprise » avec l'intervention de la Banque de France, de la BECM ainsi que du Crédit Mutuel local.

BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

Les 28 et 29 juin à Perros-Guirec

La compagnie a tenu une réunion avec notamment l'intervention de **Maxence GUASTELLA**, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, sur l'actualité des répartitions dans le cadre des liquidations judiciaires.

Le 22 novembre à Angers

La compagnie a organisé un séminaire à Angers sur l'actualité jurisprudentielle présenté par **Philippe ROUSSEL GALLE**, Professeur à l'Université Paris-Des-cartes.



Compagnie Grand-Est section droit local



Compagnie Île-de-France et Outre-Mer

ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

Le 2 décembre en Martinique

La compagnie Ile-de-France et Dom-Tom a organisé un colloque régional en Martinique sur le thème « La jurisprudence récente en matière de bail commercial et de procédure collective : protection du preneur ou du bailleur, la recherche perpétuelle d'équilibres », avec la participation de **Philippe ROUSSEL GALLE**, Professeur à l'Université Paris-Descartes. Cet événement a permis de renforcer les liens entre nos adhérents, tout en prenant en compte les enjeux locaux.

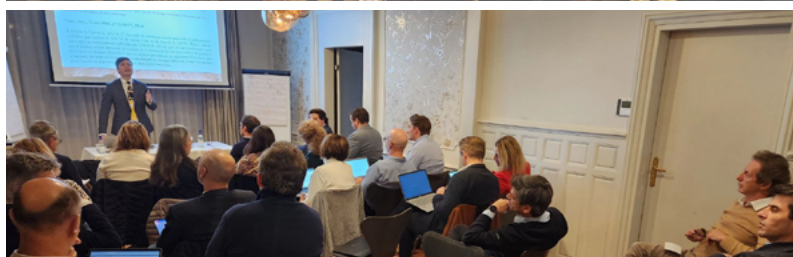
NOUVELLE-AQUITAINE

Les 5 et 6 avril 2024 à Biarritz et Bidart

Les membres de la compagnie ont été invités à une formation sur le thème des procédures collectives et du droit de l'environnement avec les interventions de **Karl LAFaurie**, Professeur à l'Université de Limoges et **Christophe PUEL**, Avocat associé FIDAL.

Les 15 et 16 novembre à la Rochelle

Les membres de la compagnie se sont réunis pour un temps d'échange et de réflexion sur « l'actualité jurisprudentielle des procédures collectives » avec **Karl Lafaurie**, Professeur à l'Université de Limoges.



Compagnie Nouvelle-Aquitaine

NORMANDIE

Le 28 juin à Honfleur

La compagnie s'est réunie le 28 juin dernier à l'Hôtel-Restaurant La Chaumière pour une Assemblée générale, suivie d'une journée de formation sur le thème de l'**entrepreneur individuel**. **Lucie MEGARD**, Avocate au Barreau de Rouen, est intervenue à cette occasion. L'assemblée générale de la compagnie s'est tenue à cette occasion et a renouvelé les membres du bureau de la compagnie : **Maud ZOLOTARENKO**, Mandataire Judiciaire, Présidente, **Alain LIZE**, Mandataire Judiciaire, Vice-Président, **Anne-Claude ELLERT**, Administrateur Judiciaire, Secrétaire, **Charlène LOUVEAU**, Mandataire Judiciaire, trésorière.



Compagnie Normandie

OCCITANIE

Le 11 octobre à Carcassonne

La compagnie s'est réunie en octobre dernier pour effectuer une journée de formation portant sur **La responsabilité pour insuffisance d'actifs** en présence de **Cécile LISANTI**, Professeur à l'Université de Montpellier.

C'est également avec plaisir que nous vous annonçons que l'assemblée générale de la compagnie s'est tenue pour élire un nouveau bureau qui est composé d'**Olivier FABRE** - nouveau Président, **Souad HADDANI AGDAY** - Vice Président, **Céline BRU** - Secrétaire, **Guillaume ENJALBERT** - Trésorier. ●



Compagnie Occitanie

LES COMPAGNIES RÉGIONALES SOIGNENT LEUR RÉSEAU

L'IFPPC a continué un vaste programme de rencontres entre les bureaux des compagnies régionales et les acteurs économiques locaux : CCI, Chambre d'agricultures, MEDEF, CPME, U2P, etc.

L'objectif est de créer des liens avec ces acteurs qui peuvent avoir une méconnaissance de notre action, et ainsi promouvoir les outils et professionnels à disposition des entreprises.

RENDEZ-VOUS PASSÉS EN 2024

DATES	INSTITUTIONS	COMPAGNIES
05/01/2024	MEDEF Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire
15/02/2024	Chambre Agriculture Indre-et-Loire	Centre-Val de Loire
01/03/2024	CPME Seine-Maritime	Normandie
18/03/2024	CPME Maine et Loire	Bretagne et Pays de la Loire
10/07/2024	CPME Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté
11/07/2024	MEDEF Anjou	Bretagne et Pays de la Loire
18/07/2024	CCI Ille-et-Vilaine	Bretagne et Pays de la Loire
24/07/2024	CCI Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire
11/09/2024	MEDEF Côte d'Or	Bourgogne-Franche-Comté
20/09/2024	CPME Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
23/09/2024	CAPEB Eure-et-Loir	Centre-Val de Loire
25/09/2024	CCI Tarn	Occitanie
26/09/2024	CCI Lyon Métropole	Auvergne-Rhône-Alpes
27/09/2024	CPME Pyrénées Orientales	Occitanie
03/10/2024	CPME Vosges	Grand Est
04/10/2024	CCI Ille-et-Vilaine (2nd rencontre)	Bretagne et Pays de la Loire
07/10/2024	CPME Jura	Bourgogne-Franche-Comté
21/10/2024	MEDEF Eure	Normandie
25/10/2024	CAPEB Nièvre	Auvergne-Rhône-Alpes
29/10/2024	CPME Pyrénées Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine
30/10/2024	CAPEB Corse Sud	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
12/11/2024	CAPEB Paris Grande Couronne	Île-de-France et Outre-Mer
14/11/2024	CCI Marnes Ardennes	Grand Est
25/11/2024	Chambre d'agriculture de Moselle	Grand Est section droit local
25/11/2024	MEDEF Grand Lille	Hauts-de-France
28/11/2024	CCI Haute Savoie	Auvergne Rhône Alpes



Rencontre entre Pascal JOULAIN, Mandataire Judiciaire, Jules PIERRAT, Administrateur Judiciaire au sein de la compagnie Île de France et Coralie GASSELIN, Secrétaire générale de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) Eure-et-Loir.

UNE RÉFORME STATUTAIRE POUR RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

Le conseil d'administration de l'IFPPC a décidé de soumettre, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, une réforme statutaire majeure visant à faire évoluer la carte des compagnies régionales et à renforcer le rôle des adhérents associés (avocats, commissaires aux comptes, etc.) dans les actions régionales, notamment par leur participation au bureau de chaque compagnie.

Dans un souci de cohérence territoriale et afin d'améliorer l'animation, la lisibilité et l'efficacité des compagnies régionales, leur organisation et leur dénomination ont été alignées sur les régions administratives.

Cette évolution permet une structuration plus claire et une meilleure représentation des professionnels sur l'ensemble du territoire.

LES CHIFFRES

12 Événements locaux

26 Rendez-vous locaux

LE JOURNAL LES ECHOS

Les Echos

Les Echos, premier quotidien économique et financier, et véritable outil d'information, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, Les Echos a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficulté.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Les Entretiens de la Sauvegarde ont bénéficié de plusieurs communications.

CONTACT : Sarah MEDARD

Tél : 01 87 39 74 94 - smedard@lesechos.fr

LES FOURNITURES DE BUREAU BRUNEAU



L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusqu'à - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique.

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

CONTACT : 09 77 41 29 10

www.bruneau.fr

LE CHIFFRE

532 000 €

de fournitures achetées via
ce partenariat en 2024

L'ASSOCIATION APESA



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.

Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

EN SAVOIR PLUS sur www.apesa-france.com

L'ASSOCIATION 60 000 REBONDS



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme montre son efficacité avec un taux de rebond évalué à 94%.

EN SAVOIR PLUS sur www.60000rebonds.com

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.

Outils de communication pour comprendre le système de traitement des difficultés des entreprises

En 2024, l'IFPPC a entrepris une réédition complète et une mise à jour de l'ensemble de ses outils afin d'accompagner au mieux les professionnels et les entrepreneurs confrontés à des difficultés. Désormais, des ressources actualisées sont disponibles sur notre site pour mieux comprendre et naviguer dans le système de traitement des difficultés des entreprises. Tous ces outils sont disponibles sur notre site : www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525

Expliquer le système de traitement des difficultés des entreprises

Pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises, les outils de communication ci-dessous sont à votre disposition. N'hésitez pas à les partager auprès de tous vos interlocuteurs.

LES DÉPLIANTS

Dépliant : Les clés de la relance

Un dépliant papier de présentation du panorama des acteurs et dispositifs pour traiter les difficultés des entreprises.

Vous pouvez [vous inscrire](#) pour commander gratuitement des exemplaires papiers ou le [télécharger en PDF](#).

Dépliant : Administrateur judiciaire

Un dépliant papier de présentation des missions de l'administrateur judiciaire.

Vous pouvez [vous inscrire](#) pour commander gratuitement des exemplaires papiers ou le [télécharger en PDF](#).

Dépliant : Mandataire judiciaire

Un dépliant papier de présentation des missions du mandataire judiciaire.

Vous pouvez [vous inscrire](#) pour commander gratuitement des exemplaires papiers ou le [télécharger en PDF](#).

DÉPLIANTS DE PRÉSENTATION DES MÉTIERS

L'IFPPC met à disposition un outil de présentation des missions et du tarif des AJ et MJ à remettre dans les études en support du premier rendez-vous avec les dirigeants. Ils ont été mis à jour en 2024.



SALARIÉS DANS LA PROCÉDURE COLLECTIVE

Pour renforcer la visibilité des actions des professionnels et pour aider les salariés à appréhender la procédure collective, l'IFPPC met à votre disposition une courte vidéo à leur attention.

Nous vous invitons à les partager auprès des diverses parties prenantes de la procédure et même au grand public, pour aider à la compréhension par tous des enjeux autour de la procédure et ses acteurs.

VIDEO DISPONIBLE ICI :



QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES DIRIGEANTS SUR LES PROCÉDURES AMIABLES ET COLLECTIVES

Turbulences
LES DIRIGEANTS FACE AUX DIFFICULTÉS

En 2024, l'IFPPC a lancé un questionnaire à destination des dirigeants ayant traversé une procédure amiable ou collective, afin de recueillir leurs témoignages et mieux comprendre leur expérience.

Ces retours nous permettront d'aller plus loin en produisant une série de vidéos mettant en lumière ces parcours. L'objectif ? Sensibiliser, rassurer les chefs d'entreprise confrontés à des difficultés et valoriser le rôle essentiel des professionnels qui les accompagnent. Ces témoignages seront un levier clé pour améliorer la perception des procédures, faciliter le premier contact avec les acteurs du traitement des difficultés et renforcer notre action auprès du grand public et des institutions.

LE BULLETIN DE L'INSTITUT

Retrouvez chaque trimestre, en 20 pages et chez vous, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté.

Les bulletins interactifs sont disponibles en téléchargement pour nos adhérents.

Les bulletins sont téléchargeables en ligne sur :
<https://www.ifppc.fr/news/bulletin>

AFFICHE DE PRÉSENTATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DES AJ-MJ

L'IFPPC vous propose les affiches du tarif des missions des administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et commissaire à l'exécution du plan.

S'y ajoute cette année, les affiches du tarif 2024

Documents téléchargeables en ligne sur :
<https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/affiches>

VADE MECUM

L'action en nullité des actes passés en période «suspecte»

« Guide, manuel que l'on garde avec soi pour le consulter, aide-mémoire ».

L'ambition du présent ouvrage est inscrite dans son intitulé : permettre au lecteur en un coup d'œil de se remémorer les principales règles de droit applicables à l'action en nullité susceptible d'être exercée contre les actes passés en période dite « suspecte », sans oublier l'indispensable « coin du praticien ».

(92 pages)

Disponible à la commande sur : www.ifppc.fr



LES CHIFFRES

1 500 Bulletins parus par trimestre

27 934 vues des vidéos en ligne

REVUE DE PRESSE 2024

Rencontres, interviews et tribunes de **Thibaud POINSARD**, **Serge PREVILLE** et **Cécile JOUIN** avec différents journalistes (**Les Echos**, **Actu Juridique**, **Affiches Parisiennes**, **Journal du Management Juridique**, etc...) afin d'expliquer le mandat de justice et promouvoir l'intérêt pour les dirigeants de se faire accompagner au plus tôt pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

- Anticiper pour mieux rebondir : le rôle central des procédures amiables dans la pérennité des entreprises - **Journal du Management Juridique** - 12/24
- Que faire quand le bateau tangué ? - **L'entreprise libérale** - 09/24
- Face au recul du tabac, les buralistes se diversifient - **BFM Business** - 09/09/24
- Les bureaux de tabac se rêvent en nouveaux « drugstores du quotidien » - **Les Echos** - 04/09/24
- « L'IFPPC s'engage toujours plus auprès des dirigeants » - **Mayday Mag** - 29/04/2024
- Serge Preville : « Le mandat ad hoc et la conciliation restent encore insuffisamment utilisés » - **Actu Juridique** - 19/04/2024
- “Le tribunal de commerce est l'hôpital des entreprises dont nous sommes les médecins” - **Affiches Parisiennes** - 06/02/2024



LE SITE INTERNET

Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers événements par l'édition automatique des factures et attestations de présence disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En terme de contenu, sont accessibles en ligne :

- La présentation de l'IFPPC et de ses activités
- La présentation des événements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté.

Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone) sans pour autant perdre en navigabilité.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'IFPPC :

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR SES ADHÉRENTS

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques pro-

fessionnelles et de faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC met à disposition une documentation riche et régulièrement mise à jour : recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc.

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques professionnelles et de faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC met à disposition une documentation riche et régulièrement mise à jour : recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc.

Cette base de données, unique dans le domaine du droit des entreprises en difficulté, constitue un véritable atout pour les professionnels du secteur.

L'IFPPC a engagé ces dernières années plusieurs évolutions pour optimiser l'accès à ces outils. Aujourd'hui, notre centre de ressources regroupe près de 1 400 documents, dont 470 consultations et 850 recommandations.

UN ACCÈS RAPIDE ET EFFICACE À L'INFORMATION

En 2024, le site de l'IFPPC a été mis à jour visant à améliorer l'expérience utilisateur. Cette refonte a permis d'affiner l'organisation des ressources, d'optimiser le moteur de recherche et de garantir un accès plus fluide aux contenus pertinents.

De plus, une nouvelle page «événements régionaux» a été créée afin de mieux informer nos adhérents sur les rencontres et formations organisées dans toute la France.

L'IFPPC poursuit ainsi son engagement à fournir à ses membres des outils performants et adaptés à leurs besoins.

E-MAILINGS

En 2024, l'IFPPC a diffusé de nombreuses communications dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut qui permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC. Dans cette dynamique, nous avons lancé une veille presse hebdomadaire dédiée aux entreprises en difficulté, offrant à nos membres une sélection d'articles pertinents pour leur activité. Ce nouveau service rencontre un grand succès, avec un taux de clics moyen de 30 %,

LES CHIFFRES

83 432 Visites uniques sur le site Internet

144 720 Pages vues

18 Communications thématiques d'actualité à nos membres

7 600 Abonnés sur LinkedIn

LINKEDIN

L'IFPPC et son équipe totalisent plus de 7000 abonnés sur leurs pages LinkedIn. En 2024, l'IFPPC a régulièrement publié des articles et des posts sur les actualités de l'Institut et des entreprises en difficulté.



Pour nous suivre :

Agenda 2024

18 JANVIER 2024

70 participants au webinaire de présentation de la convention collective PRAJ animé par **Nabil KEROUAZ**, avocat, **Maud ZOLOTARENKO**, Mandataire judiciaire et **Charles BEAUSSART**, Administrateur judiciaire.

19 JANVIER 2024

Envoi à la DACS des propositions de l'IFPPC pour simplifier le droit des procédures collectives.

6 FÉVRIER 2024

Interview de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC dans Les Affiches Parisiennes : « Le tribunal de commerce est l'hôpital des entreprises dont nous sommes les médecins »

13 FÉVRIER 2024

Pour renforcer la visibilité des actions des professionnels et pour aider les salariés à appréhender la procédure collective, l'IFPPC a créé **une nouvelle courte vidéo** à leur intention : « Salariés dans la procédure collective ».

14 FÉVRIER 2024

Participation de l'IFPPC à l'assemblée générale de l'UNAPL.

22 FÉVRIER 2024

Réaction de l'IFPPC sur les conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation (Civ. 2e, 15 février 2024, n° 22-16.132) qui remet en cause la « **portabilité** » du contrat santé et **prévoyance du salarié licencié** prévue par l'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale, en la rendant inapplicable si le contrat est résilié par l'assureur à l'occasion de la procédure collective de l'entreprise employeuse.

Diffusion d'un communiqué de presse : « Alerte sur les droits santé et prévoyance des salariés licenciés » qui sera notamment repris dans Les Echos.

4 mars 2024

Participation de **Serge PREVIL**, au Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté à Bercy.

14 mars 2024

L'assemblée générale annuelle de l'IFPPC s'est tenue à La Maison de l'Alsace.

Celle-ci était marquée par la fin du mandat de Cécile JOUIN, et a permis la présentation des bilans financiers et d'activités.

La matinée s'est achevée par un échange privilégié d'une heure avec **Cécile DEJOUX**, Professeur des universités et conférencière sur : « **L'avènement de l'IA dans notre quotidien, quelles idées d'applications dans le traitement des difficultés des entreprises ?** »

26 MARS 2024

Participation de **Maud ZOLOTARENKO** et **Nathalie LEBOUCHER** à l'assemblée générale tenue le 26 mars 2024 de la Fédération des Professions Réglementées auprès des Juridictions (FEPraJ) qui a élu un nouveau conseil d'administration : **Pierre Faure**, président (Greffier TC), **Maud Zolotareno**, vice-présidente (Mandataire judiciaire), **Guillaume Valdelièvre**, secrétaire général (Avocat au conseil), **Nathalie Leboucher**, trésorière (Administratrice judiciaire).

19 AVRIL 2024

« Le mandat ad hoc et la conciliation restent encore insuffisamment utilisés », interview de **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC dans Actu-Juridique.fr.

29 AVRIL 2024

« L'IFPPC s'engage toujours plus auprès des dirigeants » par interview de **Serge PREVIL**, Président, et **Thibaud POINSARD**, vice-président de l'IFPPC dans Mayday Mag

2 MAI 2024

Échanges entre le bureau de l'IFPPC et **Yannick SALA**, conseiller d'**Olivia GREGOIRE**, Ministre en charge des PME. Ont notamment été évoqués, les propositions de l'IFPPC dans le cadre des réflexions en cours pour la simplification du Livre VI et le rebond du dirigeant, ainsi que la portabilité du contrat santé collectif des salariés.



15 MAI 2024

Réunion entre **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC, **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC, et **Victor GENESTE**, Président du CNGTC et **Bertrand DUBUJADOUX**, Vice-président du CNGTC. Sont notamment abordés les thèmes suivants : La dématérialisation de la procédure collective, le fonctionnement et l'application de la nouvelle convention collective des salariés des professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ), la prise en charge les dirigeants en difficulté.

21 MAI 2024

Réunion des Présidents des organisations membres de la famille du Droit de l'UNAPL pour échanger sur les textes législatifs annoncés par le gouvernement avant l'été, notamment le projet de loi « Pacte II », et « Macron II ».

4 JUIN 2024

Rencontre entre **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC et **Christophe SANS**, Président de l'UNAPL et Vice-Président de l'U2P, afin d'échanger sur les actualités de nos professions et des TPE.

Parmi les sujets abordés : Le projet de directive Insolvency 3 et le risque qu'il fait peser sur le traitement des difficultés des TPE, la fin de la portabilité du contrat santé des salariés licenciés dans une procédure collective et l'évolution nécessaire de la loi pour l'éviter, le fonctionnement et les difficultés récentes avec l'AGS, et l'orientation du dirigeant de TPE en difficulté, la promotion des procédures amiables et le changement de regard nécessaire sur la procédure collective.

10 JUIN 2024

Audition par le Conseil nationale des Juges consulaires de France en présence de **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC et **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC.

11 JUIN 2024

Élection de deux nouveaux membres Associés Correspondants au sein de notre Conseil d'Administration : **Benoît DESTERACT** et **Serge PELLETIER**. Ils prennent la relève de **Valérie LÉGER** et **Pascal SIGRIST**, dont nous saluons l'engagement et le dévouement.

18 JUIN 2024

Audition par le Groupe de travail sur l'échec et le rebond entrepreneurial de **Serge PREVILE**, Président de l'IFPPC et **Louis DELEZENNE**, Membre du bureau.

24 JUIN 2024

Rencontre entre **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC et **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire Général et **César de BERNARDI**, Directeur qualité et contrôle interne du FIF PL pour échanger sur les conditions d'accès au financement de la formation pour les AJMJ.

8 JUILLET 2024

Suite à la publication de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif à l'**expérimentation du tribunal des activités économiques**, constitution par l'IFPPC d'un groupe de travail composé d'AJMJ et d'avocats officiant devant ces juridictions pour contribuer au suivi de cette expérimentation.

24 JUILLET 2024

Suite à la signature du « Pacte d'avenir » entre le CNAJMJ et l'AGS, première prise de contact entre de **Serge PREVILE**, Président de l'IFPPC et **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC et **Antonin BLANCKAERT**, Directeur général de l'AGS, **Evelyne ESNAUT**, Responsable juridiques et **Arnaud SERRA**, juriste.



3 SEPTEMBRE 2024

Nouvelles recommandations relatives aux classes de parties affectées par le Comité permanent des diligences de l'IFPPC.(disponible sur ifppc.fr)

10 SEPTEMBRE 2024

Mise à jour des affiches du tarif des missions des AJ, MJ et CEP 2024. (disponible sur ifppc.fr)

12 ET 13 SEPTEMBRE 2024

Participation de **Hélène BRANCHU BORD**, Présidente de la compagnie Nouvelle aquitaine et **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire général, aux Journées des professions libérales à Biarritz.

19 SEPTEMBRE 2024

Lancement du **questionnaire à destination des dirigeants sur les procédures amiables et collectives**. L'objectif est de recueillir des témoignages qui pourront être utilisés à des fins politiques, médiatiques ou lors de colloques.

Lancement de l'enquête pour mieux comprendre les attentes de nos adhérents non AJMJ.

3 OCTOBRE 2024

Participation de **Serge PREVILE**, président de l'IFPPC, au congrès des greffiers des Tribunaux de Commerce à Reims.

23 OCTOBRE 2024

Nouvelle publication de l'IFPPC, sous le format d'un vade-mecum, issue du dernier colloque de la 7ème compagnie : « Vade-mecum : L'action en nullité des actes passés en période «suspecte» » rédigé par **Thierry FAVARIO**, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3. (disponible sur ifppc.fr)

6 NOVEMBRE 2024

Rencontre entre l'IFPPC et l'AGS pour échanger sur les synergies et actions communes afin d'expliquer le fonctionnement des procédures.

20 NOVEMBRE 2024

Participation de **Serge PREVILE**, Président de l'IFPPC et **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire général de l'IFPPC, au salon des maires de France sur une table-ronde sur les entreprises en difficulté.

3 DÉCEMBRE 2024

Rencontre entre **Serge PREVILE**, Président de l'IFPPC et **Michel PICON**, Président de l'U2P (Union des entreprises de proximité).

Echanges sur les points suivants :

- L'orientation des dirigeants de TPE en difficulté, la promotion des procédures amiables et le changement de regard nécessaire sur la procédure collective.
- La fin de la portabilité du contrat santé des salariés licenciés dans une procédure collective et l'évolution nécessaire de la loi pour l'éviter.
- Les conséquences lourdes de la crise actuelle pour les salariés et dirigeants des TPE, notamment dans le bâtiment et le commerce de proximité.
- Ce dialogue renforcé doit contribuer à une meilleure connaissance de notre système d'accompagnement des entreprises en difficulté et de ses acteurs pour en faciliter la compréhension et l'accès.

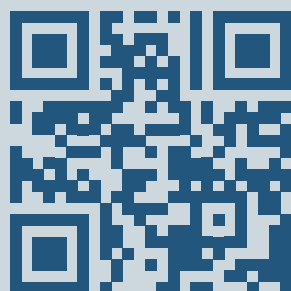


Echanges entre l'IFPPC et l'AGS pour la mise en place de rencontres entre les compagnies régionales et les CGEA.

20 DÉCEMBRE 2024

Communication aux adhérents de l'IFPPC sur l'évolution du projet de directive européenne sur l'insolvabilité, avec l'exclusion du titre VI relatif à la liquidation des micro-entreprises en difficulté, dont l'adoption aurait remis en cause la désignation, d'office des MJ dans ces dossiers. ●

www.ifppc.fr



Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives

110, rue La Boétie, 75008 PARIS - Tél. 01 44 50 15 60
ifppc@ifppc.fr - Siret : 339 197 378 000 39